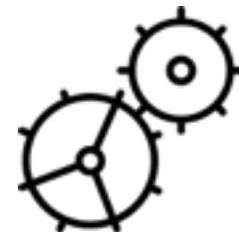


collectif d'auteurs



# NOTIONS



# Taxe sur la valeur ajoutée

151..Généralités

152..Calculs

153..Comptabilisation

154..La TVA au net

GESTION

15



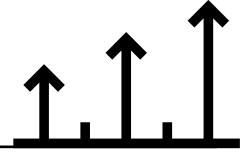
collection e+s



ecol2.com

3e édition

# 15. TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE



## 151. GÉNÉRALITÉS

Il existe deux types d'impôts: i) les impôts **directs**, prélevés sur le revenu et la fortune des personnes physiques et morales, versés directement au fisc cantonal et fédéral; ii) les impôts **indirects**, payés par le consommateur à l'achat et pour lequel le fournisseur est chargé de prélever l'impôt.

Il existe différents taux de TVA selon les prestations taxées, le taux à:

**8.0%** : majorité des prestations.

**2.5%** : produits de première nécessité (aliments, boissons, médicaments, journaux). A noter que les restaurants, cafés et bars, bien que servant des biens de première nécessité facturent la TVA à 8%. En effet, on considère que le besoin d'aller au restaurant ne représente pas une nécessité.

**3.8%** : nuitées dans le secteur de l'hébergement ainsi que les petits-déjeuners associés.

### QUI DOIT PAYER LA TVA ?

Il existe quatre catégories de personnes aux yeux de l'Administration Fédérale des Contributions (AFC), les personnes :

#### Assujetties

Cette catégorie comprend les personnes qui doivent facturer la TVA et la reverser à l'AFC. Elle comprend toute personne qui exerce de manière indépendante une activité commerciale et dépasse des recettes annuelles supérieures à 100'000.- ou qui acquiert au cours d'une année pour plus de 10'000.- de prestations d'entreprises ayant leur siège à l'étranger.

#### Non assujetties

Certaines personnes bien que remplissant les conditions d'assujettissement ne sont pas soumises à la TVA, il s'agit: des horticulteurs, sylviculteurs, les marchands de bétail et des centres collecteurs de lait. N'étant pas assujetties, cette catégorie ne peut pas déduire l'impôt préalable.

## Exclues

Certaines activités ou prestations ne sont pas soumises à la TVA, notamment l'envoi de lettres de moins de 1kg, les soins médicaux, les prestations sociales et culturelles, les prestations de formation et enseignement, les opérations d'assurances et sur le marché monétaire, la vente d'immeubles, les jeux de hasard et d'argent soumis à un impôt spécial, la livraison de timbres. Les activités exclues de la TVA n'ont pas droit à la déduction de l'impôt préalable.

## Exonérés

Certaines opérations réalisées avec l'étranger ne sont pas soumises à la TVA afin de rendre l'économie suisse la plus attractive possible, en particulier: les exportations de biens, les prestations de transports trans-frontaliers, les services fournis à des personnes dont le siège social ou le domicile est à l'étranger.

## **PRÉLÈVEMENT DE LA TVA PAR L' AFC**

Dans le prélèvement de la TVA par l'AFC, les entreprises ont un rôle déterminant. En effet, il s'agit d'une taxe payée par les consommateurs qui est prélevée par les entreprises pour être ensuite versée par ces dernières à l'AFC. Les entreprises servent donc d'intermédiaire entre les consommateurs et l'AFC.

Cependant, les entreprises ne doivent pas payer la TVA sur leurs achats. Elles vont donc pouvoir récupérer auprès de l'AFC tous les montants de TVA qu'elles ont payés. Voici un schéma qui résume les flux financiers générés par des achats et ventes de marchandises soumises à la TVA.

1. La TVA est ajoutée par les entreprises assujetties aux prix de vente
2. Les clients payent le prix (HT ou hors taxes) des marchandises ou des services, plus la TVA (TTC ou toutes taxes comprises)
3. L'entreprise reçoit un montant d'argent correspondant au prix HT, plus la TVA
4. L'entreprise reverse alors de manière régulière à l'Etat la différence entre la taxe perçue et celle payée.

# 152. CALCULS

La base pour les calculs liés à la TVA est de bien comprendre les pourcentages que représentent les différents montants (montant HT, montant de TVA, montant TTC). Voici la correspondance entre montant et pourcentage :

	TVA à 8%	TVA à 3.8%	TVA à 2.5%
Montant HT	100.00	100.00	100.00
TVA	8.00	3.80	2.50
Montant TTC	108.00	103.80	102.50

## AJOUT DE LA TVA À UN PRIX HORS TAXE (HT)

Lorsque l'on connaît le prix HT d'un bien et le taux de TVA appliqué, on peut aisément déterminer le montant de TVA et le prix TTC à l'aide de la règle de trois.

### Exemple de détermination du montant de TVA

Pour cet exemple, prenons l'achat d'un bien au prix HT de 100.- soumis à une TVA à 8% et déterminons le montant de TVA à payer.

$$\begin{aligned}
 100.- & \Rightarrow 100\% \\
 x & \Rightarrow 8\% \\
 x & = 8 * 100 / 100 = 8.-
 \end{aligned}$$

Le montant de TVA facturé sera de 8.-

### Exemple de détermination du montant TTC

Pour cet exemple, prenons l'achat d'un bien au prix HT de 200.- soumis à une TVA à 8% et déterminons le montant TTC à payer.

$$\begin{aligned}
 200.- & \Rightarrow 100\% \\
 x & \Rightarrow 108\% \\
 x & = 108 * 200 / 100 = 216.-
 \end{aligned}$$

Le montant TTC facturé sera de 216.-

## EXTRACTION DE LA TVA D'UN PRIX HORS TAXE (TTC)

Lorsque l'on connaît le prix TTC d'un bien et le taux de TVA appliqué, on peut aisément déterminer le montant de TVA et le prix HT à l'aide de la règle de trois.

### Exemple de détermination du montant de TVA

Pour cet exemple, prenons l'achat d'un bien au prix TTC de 324.- soumis à une TVA à 8% et déterminons le montant de TVA payé.

$$\begin{array}{rcl} 324.- & => & 108\% \\ x & => & 8\% \\ x & = & 8 * 324 / 100 = 24.- \end{array}$$

Le montant de TVA payé est de 24.-

### Exemple de détermination du montant TTC

Pour cet exemple, prenons l'achat d'un bien au prix TTC de 432.- soumis à une TVA à 8% et déterminons le montant HT payé.

$$\begin{array}{rcl} 432.- & => & 108\% \\ x & => & 100\% \\ x & = & 432 * 100 / 108 = 400.- \end{array}$$

Le montant HT payé est de 400.-

# 153. COMPTABILISATION

Comptabiliser la TVA dans une entreprise n'est pas chose aisée. En effet, il faut tenir compte de l'impôt préalable (TVA payée que l'entreprise pourra déduire) et de la TVA payée par le client que l'entreprise devra reverser à l'Administration Fédérale des Contributions (AFC).

Il y a 4 grandes étapes dans la comptabilisation de la TVA :

1. L'achat de marchandises soumises
2. La vente de marchandises soumises
3. Le bouclage périodique
4. Le paiement du montant dû à l'AFC

Il existe deux manières de comptabiliser la TVA : la méthode au brut et au net. Dans la méthode au brut, la TVA n'est prise en compte que lors du bouclage. Dans la méthode au net elle est prise en compte à toutes les étapes de la comptabilisation.

## CAS PRATIQUE AVEC UNE TVA À 8%

Fabricant	Distributeur	Client	
	2'000.-	5'400.-	Achat HT
	160.-	Le client final achète le produit ou le service au distributeur y compris l'ensemble de la TVA. Il ne verse cependant rien à l'AFC directement.	TVA sur l'achat (à récupérer)
2'000.-	5'000.-		Vente HT
160.-	400.-		TVA sur la vente (à payer)
160.-	240.- = (400 - 160)		Versement à l'AFC

Ce tableau illustre la **notion de valeur ajoutée**: la richesse créée par chaque entreprise. La TVA s'applique précisément à cette valeur ajoutée. Ainsi, le fabricant / fournisseur, qui élabore le produit, crée 2'000.- de valeur et reversera à l'Etat 8% de la valeur créée (soit 160.-). Le distributeur ajoute ensuite 3'000.- de valeur au produit et reverse à l'Etat 240.- de TVA. La TVA de 400.- est en fin entièrement supportée par le consommateur final qui payera, en fin de compte, la totalité de la taxe afférente au produit qu'il achète.

# 154. LA TVA AU NET

## ACHAT ET LA VENTE DE MARCHANDISES

Contrairement à la méthode au brut, dans laquelle la TVA est comptabilisée uniquement en fin de période, dans la méthode au net la

TVA est enregistrée à chaque opération. Nous allons parcourir les différentes opérations avec comptabilisation de la TVA.

### Achat de marchandises, d'un actif ou paiement d'une charge soumis à la TVA

Lors de l'achat de marchandises soumises à la TVA, nous allons devoir distinguer le prix de la marchandise de la TVA que nous payons. Le prix de la marchandise sera enregistré comme d'habitude dans le compte achat de marchandises alors que le montant de la TVA sera inscrit dans un compte d'impôt préalable. On utilisera le compte impôt préalable sur marchandises lors de l'achat de marchandises destinées à la vente et le compte impôt préalable sur investissement et ACE lors du paiement d'une charge ou de l'achat d'un actif. Etant donné qu'il s'agit d'une créance que l'on a envers l'AFC, les comptes d'impôts préalables sont des comptes actifs.

**Nous achetons pour 2'160.- de marchandises à crédit, TVA de 8% incluse.**

#	Date	Compte		Libellé	Somme	
		débité	crédité		débitée	créditée
14	15/2/ __	ADM 8%	-	ADM à crédit (2'160 * 100 / 108)	2'000.-	-
		IP /M	-	TVA à récupérer (2'160 * 8 / 108)	160.-	-
		-	Four-nisseurs	Dettes envers le four-nisseur F	-	2'160.-

**Nous achetons pour 108.- d'encre d'imprimante au comptant, TVA de 8% incluse.**

#	Date	Compte		Libellé	Somme	
		débité	crédité		débitée	créditée
15	15/2/___	Frais d'administration	-	Achat d'encre au comptant	100.-	-
		IP /ACE	-	TVA à récupérer	8.-	-
		-	Caisse	Paiement au comptant	-	108.-

### Vente de marchandises

Lors de la vente de marchandises soumises à la TVA, nous allons devoir distinguer le prix de la marchandise de la TVA que nous encaissons pour le compte de l'AFC. Le prix de la marchandise sera enregistré comme d'habitude dans le compte vente de marchandises alors que le montant de la TVA sera inscrit dans un compte nommé TVA due. Etant donné qu'il s'agit d'une dette que nous avons envers l'AFC, le compte TVA due est un passif.

**Nous vendons pour 3'240.- de marchandises à crédit, TVA de 8% incluse.**

#	Date	Compte		Libellé	Somme	
		débité	crédité		débitée	créditée
16	21/2/___	Clients	-	Créance client	3'240.-	-
		-	TVA due	TVA due (3'240 * 8 / 108)	-	240.-
		-	VDM	Vente marchandises (3'240 * 100 / 108)	-	3'000.-



## DÉDUCTIONS

### Déductions obtenues

Lorsque l'on obtient une déduction de la part d'un fournisseur, le montant total de la facture diminue. Mais avec la diminution de ce montant brut, il y a également une diminution du montant de TVA. L'impôt préalable devra donc être réduit en conséquence.

Si nous reprenons l'exemple présenté au point 2 et que nous imaginons que le fournisseur nous accorde un escompte de 5% sur le prix HT, voici ce que cela signifie du point de vue de la TVA.

	taux	Montants	
	%	Avant déduction	Après déduction
Rabais		0 %	5 %
Montant HT	100.00	2'000.-	1'900.-
TVA	8.00	160.-	152.-
Montant TTC	108.00	2'160.-	2'052.-

On constate que le montant passé dans le compte Impôt préalable sur marchandises est erroné par rapport à la réalité. On a, en effet, surestimé la TVA de 8.-. Nous allons donc devoir corriger ce montant en diminuant le compte Impôt préalable sur marchandises de 8.- au moment où nous bénéficions de l'escompte.

La réduction du montant de TVA correspond à la réduction du montant HT. On peut donc simplement prendre le 5% du montant de TVA avant rabais.

**Suite de l'exemple présenté plus haut, nous payons notre facture au comptant en bénéficiant d'un rabais de 5%**

#	Date	Compte		Libellé	Somme	
		débité	crédité		débitée	créditée
17	22/2/___	Fournis-seurs	-	N/ paiement de la dette auprès du fournisseur alpha	2'160.-	-
		-	DOA	Déduction obtenue sur le montant HT (2'000 * 5 / 100)	-	100.-
		-	IP	Réduction de l'impôt préalable (160 * 5 / 100)	-	8.-
		-	Caisse	Paiement au comptant (2'160 * 95 / 100)	-	2'052.-

### Déductions accordées

De façon similaire aux déductions obtenues, lorsque l'on accorde un escompte à un client, cela vient diminuer la TVA que nous lui facturons. Il s'agira donc de diminuer le compte TVA due du montant correspondant à la réduction de la TVA facturée.

**Si nous reprenons l'exemple présenté plus haut et que nous imaginons que nous accordons un escompte de 10% sur le prix HT à notre client, voici ce que cela signifie du point de vue de la TVA.**

	taux		Montants	
	%	Avant déduction	Après déduction	
Rabais		0 %	10 %	
Montant HT	100.00	3'000.-	2'700.-	
TVA	8.00	240.-	216.-	
Montant TTC	108.00	3'240.-	2'916.-	

Le montant de TVA due a donc été surestimé de 24.- (240 - 216). Lors du paiement du client, il s'agira donc d'en tenir compte.

Suite de l'exemple présenté plus haut, le client nous paye la facture par virement bancaire en bénéficiant d'un rabais de 10%.

#	Date	Compte		Libellé	Somme	
		débité	crédité		débitée	créditée
18	3/3/___	Banque	-	Paiement par virement bancaire (3'240 * 90 / 100)	2'916.-	-
		DAV	-	Déduction accordée sur le montant HT (3'000 * 10 / 100)	300.-	-
		TVA due	-	Réduction de l'impôt préalable (240 * 10 / 100)	24.-	-
		-	Créances	Remboursement de la créance client	-	3'240.-

Exercices interactifs sous [ecol2.com/u/exotva1](http://ecol2.com/u/exotva1), [exotva2](http://ecol2.com/u/exotva2) ou [exotva3](http://ecol2.com/u/exotva3).

## BOUCLEMENT DES COMPTES

Périodiquement, l'entreprise va devoir déterminer le montant qu'elle doit à l'AFC. Comme nous l'avons vu précédemment, la TVA due vient augmenter notre dette envers l'AFC alors que l'impôt préalable vient la diminuer. Nous allons utiliser le compte passif Dette AFC pour récapituler le montant dû. Il s'agira de virer les soldes des comptes Impôt préalable sur marchandises et Impôt préalable sur ACE au compte "TVA due". Puis nous allons virer le solde du compte TVA due au compte "Dette AFC". Nous allons utiliser toutes les écritures passées dans ce chapitre pour illustrer cette clôture (voir les six écritures passées plus haut).

Le plus simple pour comprendre le processus de virement des soldes est de travailler sur le grand-livre. Nous allons donc ouvrir au grand-livre les comptes de TVA et reporter les écritures passées au journal. Nous allons, dans une première étape, virer les soldes des comptes d'impôt préalable au compte "TVA due". Puis nous allons virer le solde du compte "TVA due" au compte "dette AFC".



15. Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

#	Date	Compte		Libellé	Somme	
		débité	crédité		débitée	créditée
20	31/3/___	Dette AFC	Banque	Paiement de la dette auprès de l'AFC par virement bancaire	72.-	72.-

## C9. BIBLIOGRAPHIE

- A. Farber et al.**, "Finance, 3e édition", site: ecol2.com/u/5thbfq
- BNS - iconomix**, "Qu'est-ce qu'une assurance?", site: ecol2.com/u/67pgze
- Chambres vaudoises du commerce et de l'industrie**, "Tour d'horizon des normes comptables suisses", site: ecol2.com/u/zupidw
- Développement du Nord Vaudois**, "Les normes comptables Suisses", site: ecol2.com/u/di8sgh
- Desjardins**, "Notions de bourse", site: ecol2.com/u/m6atdr
- Dupont de Nemours**, "Réflexions sur la formation et la distribution des richesses, 1766", site: ecol2.com/u/txz7u7
- Freepik**, "Pack Business Studies", site: flaticon.com
- Free Bureau Sàrl**, "Les normes comptables suisses", site: ecol2.com/u/dnblnh
- GastroSocial**, "Guide des assurances sociales et décompte de salaires", site: ecol2.com/u/gdyg92
- Groupes d'auteurs de la CRTEPC et de la CDECSRT**, "Procédures de qualification", site: goo.gl/oF2vJ4
- IUT de Saint Denis**, "Les fondements du marketing", site: ecol2.com/u/z2p83y
- KPMG**, "Le nouveau droit comptable", site: ecol2.com/u/9o7rm5
- La finance pour tous**, "Déterminer le rendement d'une obligation", site: ecol2.com/u/wwrsgf
- Lacompta.ch**, "L'immeuble", site: ecol2.com/u/al6sq1
- Milko Pambianco**, "Récap. de 1e année", site: ecol2.com/u/zq2dq7
- R. Dénervaud**, Gymnase intercantonale de la Broye, "Le financement de l'entreprise", site: goo.gl/LDXO9C
- Universités Numériques Thématiques**, "Les coûts variables et le seuil de rentabilité", site: ecol2.com/u/0c0xin

## À propos des auteurs

Ce livre est le fruit de multiples collaborations: ont également collaborés à l'ouvrage, les auteurs du site [lacompta.ch](http://lacompta.ch); le glossaire est lui, inspiré d'un document de la Banque Cantonale Vaudoise. La coordination et de nombreux chapitres ont été rédigés par Antoine Melo, enseignant de gestion, économie politique, droit, information, communication et administration. Il est co-fondateur de la plateforme Sustainable Finance Geneva, association de plus 300 membres liés à l'investissement responsable, et de "Citizen of our world", entreprises reconnues d'utilité publique. Il a en outre travaillé pendant huit ans en tant que Directeur Administratif et Financier, supervisant les activités opérationnelles, de trading en microfinance en Europe, Asie, Amérique Latine et aux États-Unis, réalisant notamment le "Sustainable Deal Of The Year" attribué par le Financial Times. Il a également travaillé sur diverses missions d'ingénierie en Europe, Amérique Latine et Afrique durant quelques années. Titulaire d'un diplôme en formation professionnelle de l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle, d'une maîtrise ès sciences et ingénierie de l'École Polytechnique Fédérale et d'un MBA des HEC de l'Université de Lausanne, en Suisse, il est marié à Cynthia et l'heureux père de trois enfants.

## Autres ouvrages des auteurs

- *Économie politique, principes de base et cas pratiques*, disponible aux mêmes conditions que ci-dessus (2e édition, juillet 2016)
- *01 Introduction à l'entreprise, 02 Introduction à la comptabilité, 04 Marketing, 05 Arithmétique commerciale et 08 Comptabilité des activités commerciales* aux éditions LEP (2013)
- *Enseignement 3.0* aux éditions Kindle (2012)
- *Information, communication et administration*, disponible aux mêmes conditions que ci-dessus est en cours de rédaction

## Mentions légales

Cet ouvrage est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - partage dans les mêmes conditions (version internationale 4.0). Vous pouvez donc le remixer, l'arranger, l'adapter ou le partager, tant que vous citez notre nom et la version d'édition, ici: [3e édition / ecol2com](http://3e%20%C3%A9dition%2Fecol2com), et le diffusez selon les mêmes conditions. Pour accéder à une copie de cette licence, merci de vous rendre sous

**[creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0](http://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0)**

ou envoyez un courrier à Creative Commons, 444 Castro Street, Suite 900, Mountain View, California, 94041, USA. Vous pouvez lire ce livre en format numérique sur

**[ecol2.com/u/ges](http://ecol2.com/u/ges)**

et pouvez par ailleurs l'acheter, imprimé sur **[amazon.com](http://amazon.com)**.

# Notes





Cet ouvrage s'adresse à celles et ceux, professionnel ou étudiant, qui souhaitent mieux connaître les processus de comptabilité et gestion d'entreprise. Conçu et réalisé par un collectif d'auteurs, vous y trouverez de nombreux exemples et cas pratiques.

La partie centrale traite des outils de bases (mathématique, intérêts, opérations de change et marketing), des notions (environnement et patrimoine de l'entreprise, comptes de gestion et résultat, suivi d'activités commerciales, taxe sur la valeur ajoutée), des documents clés en gestion (principes, normes et pièces comptable, décomptes de salaires, clôture et opérations de bouclage, immeubles et crédits hypothécaires), des risques et opportunités (assurances, prévisions, financements et rentabilité, comptabilité analytique, analyse financière et décisions stratégiques).

Un livret séparé, présentant les éléments de références complémentaires (plans comptables, trésorerie et comptes de résultat, audit et ratios financiers, articles de lois, glossaire) complète cet ouvrage. Le tout est accompagné par un site web qui contient une documentation interactive et variée, à consulter selon ses envies et besoins.

